

BOURSE JACQUES LANSAC

du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

Mise à jour : 19 juillet 2019

Le CNGOF offre chaque année soit deux bourses de 9 000 € chacune, soit une bourse de 18 000 € pour un séjour d'études à l'étranger.

- **Objectif**

Réalisation d'un stage de recherche clinique, de recherche fondamentale ou d'un stage clinique couplé à un thème de recherche à l'étranger.

- **Conditions de candidature**

Peuvent faire acte de candidature aux bourses du Collège :

- les internes DES de gynécologie-obstétrique ;
- les CCA, assistants spécialistes, PHC ou PH en gynécologie-obstétrique dans les quatre ans qui suivent la fin de leur internat ;
- les candidats qui ont validé un Master2 recherche ou qui sont inscrits en Master2 recherche lors de leur départ à l'étranger.

La bourse du Collège peut être cumulée à d'autres moyens de financement.

Elle ne peut servir au financement du projet de recherche lui-même (équipement, matériels ou produits...).

- **Dossier de candidature**

En vue de l'attribution des bourses lors du congrès du CNGOF, le dossier doit parvenir **au plus tard le 15 octobre précédent**, sous forme d'un document Word ou PDF envoyé exclusivement par voie électronique, **en une seule pièce jointe à un e-mail**, à l'administration du CNGOF : **cngof@cngof.fr**

Le dossier suivra le plan suivant et doit comporter **sur un seul fichier** :

1. un curriculum vitae (2 pages maximum) ;
2. la présentation du projet de recherche en dix pages maximum : la faisabilité et la qualité du projet seront particulièrement évaluées ;
3. le projet de budget détaillé ;
4. une lettre du chef de service étranger attestant l'acceptation de l'accueil du candidat ;
5. une lettre du chef de service d'origine précisant les motivations de ce séjour de recherche.

- **Sélection des candidatures**

L'ensemble des projets sont évalués par les membres du conseil scientifique (CS) du CNGOF.

La grille d'évaluation du projet utilisée par les experts est disponible sur le site du CNGOF. Les critères d'évaluation sont : la qualité du projet scientifique, le profil du candidat, le profil de l'équipe d'accueil, la faisabilité du projet scientifique et le budget proposé.

Les dossiers sont envoyés pour évaluations aux membres du conseil scientifique la troisième semaine d'octobre. Le conseil scientifique se réunit la deuxième semaine de novembre pour classer les candidats et désigner les lauréats. Le nom du lauréat est communiqué et validé par le conseil d'administration du CNGOF mi-janvier avant la tenue du congrès du CNGOF fin janvier.

Selon le nombre et la qualité des candidatures proposées, le jury peut attribuer chaque année de 1 à 2 bourses pour un montant total maximum de 18 000 € et un montant minimal de 9 000 €. Toutefois, si le jury considère qu'aucun projet ne présente une qualité suffisante, il peut n'être attribué aucune bourse. Les candidats sont informés des résultats du jury après le conseil d'administration de la mi-novembre.

- **Engagement des lauréats**

Il est demandé au(x) lauréat(s) de présenter leur travail lors de la session de communications libres pendant les Journées du CNGOF suivant leur retour. Les publications issues de ces travaux devront mentionner le soutien du CNGOF.